

wfolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**CHAMPIONNAT
NATIONAL**

TIR A L'ARC

**CAHIER DES CHARGES
TECHNIQUE**

**Ce cahier des charges technique n'est pas exhaustif,
il sera complété au fil des Championnats à venir.**

09/10/2019



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

INFRASTRUCTURES

1) TERRAIN

Le terrain doit être adapté pour accueillir 200 archers minimum par départ.

Les quotas de participants par département sont diffusés par la CNS en mars de chaque année en fonction des dossiers de recensement.

Seuls les moins de 18 ans peuvent prétendre à indemnisation (se référer au règlement financier de l'Ufolep Nationale).

Suivant la capacité d'accueil, le département organisateur peut engager le nombre d'archers qu'il souhaite. Sur le pas de tir, des archers de moins de 11 ans de la région organisatrice ainsi que des archers en situation de handicap invités peuvent y prendre place, sans toutefois prétendre à un classement national.

Dans le cas où la taille du terrain ne permettrait pas d'accueillir 200 archers, une autorisation dérogatoire exceptionnelle peut être accordée par la C.N.S. pour que la rencontre se déroule sur deux terrains proches, à la condition que l'orientation, ainsi que l'exposition au soleil et au vent soient rigoureusement similaires. Sinon, il conviendra de regrouper tous les archers d'une même catégorie sur un même terrain.

L'orientation préconisée, les distances de sécurité, tant latérales qu'arrières, ainsi que la taille des couloirs sont dictées par le manuel arbitrage.

2) MATERIEL

Les paillons utilisés pour la manifestation sont des **paillons neufs, achetés pour l'occasion** de type "Egerton". Ils sont fixés aux chevalets, eux-mêmes fixés au sol à l'aide de cordes et de piquets.

Un drapeau est fixé au sommet de chaque paillon, sans toutefois se trouver dans l'axe de son centre.

Les feuilles de marques sont fixées sur des planchettes (deux par cible). Une protection aux intempéries est prévue pour envelopper les planchettes. Il est souhaitable de différencier les contre marques par des feuilles de couleur différente.

Les feux de signalisation ne sont pas obligatoires, seul le signal sonore est indispensable, en s'assurant qu'il doit être audible de l'ensemble du pas de tir. Les cas particuliers seront traités si nécessaire (surdité, etc...).

3) GREFFE

Un local est affecté au greffe (hall de gymnase par exemple) pour la réception des représentants des délégations.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Le greffe doit être ouvert l'après-midi du samedi jusqu'à 19h minimum, ainsi que le dimanche jusqu'au début des tirs (du matin pour les jeunes, de l'après-midi pour les adultes).

Les horaires d'ouverture sont rappelés dans le dossier d'inscription.

Il est souhaitable de prévoir deux personnes minimum pour la tenue du greffe.

Un seul représentant par département dont le nom sera demandé dans le dossier d'inscription est habilité à retirer les documents. Aucune autre personne que ce référent ne pourra intervenir auprès des organisateurs pour toute demande ou modification.

Les dispositions communes à toutes les épreuves nationales, les catégories d'âges, ainsi que le détail des différentes amendes possibles et leur montant afférant seront visiblement affichées.

Concernant le contrôle des licences, le greffe se contente de vérifier les noms des participants avec chaque référent de département à l'aide d'une liste éditée depuis Gestarc. Il n'oublie pas de signaler qu'un contrôle sera effectué sur le pas de tir, lors de la vérification du matériel.

4) INSTALLATIONS SANITAIRES ET COLLECTE DES DECHETS

Les installations sanitaires doivent être en nombre suffisant pour accueillir 600 personnes.

Il est également nécessaire de prévoir des sanitaires aux normes pour les personnes en situation de handicap. L'approvisionnement en papier et autres consommables est vérifié plusieurs fois dans le courant du week-end, de même que l'état de propreté des lieux.
On veillera également au respect des énergies dépensées (eau, électricité).

L'organisateur plantera en nombre suffisant des points de collecte sélective de déchets, facilement identifiables, aux endroits stratégiques du site.

Les bénévoles œuvrant au bon déroulement de la manifestation sont sensibilisés par le comité d'organisation, et demeurent attentifs au respect des points de ce chapitre.

5) CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un local est réservé au contrôle anti-dopage. Il ne doit comporter aucune fenêtre, et doit être équipé d'un WC, ou pour le moins d'un point d'eau. (cf. dispositions réglementaires des contrôles anti-dopage).

Ce local est le plus près possible du terrain de tir, et son accès doit être fléché visiblement depuis l'ensemble des installations de la rencontre.

Le local sera fermé à clef durant toute la manifestation, et celle-ci détenue par le délégué fédéral au contrôle (généralement le délégué départemental ou le président du comité départemental UFOLEP).



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

6) SAISIE DES RESULTATS

Un local isolé et clos est alloué à la saisie des résultats.

Seuls les membres du groupe résultats, les membres de la C.N.S., les élus représentant l'échelon national, régional, départemental, le permanent national, et le délégué départemental sont autorisés à y accéder.

Il est souhaitable de prévoir un minimum de trois ordinateurs. A chaque poste, il est nécessaire de mobiliser deux personnes : une pour dicter les résultats, une autre pour les saisir et ainsi vérifier la concordance des résultats entre la saisie et la feuille de marques.

Les résultats ne sont diffusés qu'à l'issue finale de la journée. En aucun cas les résultats ne sont communiqués avant la cérémonie de remise de récompenses. **L'organisateur met les résultats en ligne sur le site « GESTARC » le plus tôt possible.** Une copie des résultats est fournie au responsable de la CNS. Aucun tirage papier n'est remis aux délégations.

7) REMISE DES RECOMPENSES

La cérémonie de remise de récompenses s'effectue à l'issue de la journée (vers 18 H 30). Elle doit se dérouler le plus rapidement possible après les tirs sur le terrain de la rencontre si le temps le permet. Dans le cas contraire, l'organisateur, doit prévoir un repli dans un lieu abrité pouvant accueillir tous les participants.

Les médailles sont fournies par l'échelon national via la C.N.S. En outre, l'organisateur doit prévoir un souvenir de participation à remettre aux archers en situation de handicap **invités**, ainsi qu'aux archers de la catégorie moins de 11 ans de la région organisatrice.

Le comité d'organisation doit s'assurer que les différents trophées seront bien rapportés par les détenteurs de l'année passée.

Le comité d'organisation doit veiller à ce que les récompenses soient remises par l'ensemble des officiels.

Afin de réduire la durée de la cérémonie, seuls les trois premiers de chaque catégorie seront annoncés.

Une cérémonie officielle conviant les organisateurs, les membres de la C.N.S et officiels de l'UFOLEP, les responsables des délégations départementales, les partenaires ainsi que les représentants des collectivités territoriales sera organisée le samedi en fin de journée.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

8) PLANS ET TRANSPORTS

L'organisateur étudiera les itinéraires les plus pratiques et les moins énergivores pour l'accès aux différents points du site (hôtels, lieu de compétition, etc...), et en fournira le plan dans le dossier d'inscription.

Afin de limiter l'usage des transports individuels sur place, l'organisateur prévoira des navettes pour certains déplacements (hébergements collectifs, gare ...etc.)

9) RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Une buvette peut être mise en place en respectant une tarification juste et adaptée.

L'accueil des participants se faisant du samedi après-midi au dimanche soir, l'organisateur doit proposer de la restauration samedi soir, dimanche midi et dimanche soir.

Si la qualité est une des préoccupations des organisateurs, le prix des repas doit en être une autre, la principale étant de réussir un moment convivial pour tous, ce qui est l'attente primordiale de la majorité des participants. Le choix du mode de restauration pour le samedi soir est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Le plateau repas est conseillé pour les repas du dimanche midi, en sachant qu'il faut organiser deux services. Les expériences passées ayant montré les limites de ce mode de restauration, les repas "type buffet" sont à proscrire (nourriture et choix en quantité insuffisante, temps d'attente trop long etc...). Si le repas de clôture est l'occasion de découvrir des traditions culinaires locales, le tarif doit être abordable pour tous (sans être imposé, il est recommandé de pratiquer un prix avoisinant les 15 à 18 euros). Des boissons peuvent être proposées en supplément sur le lieu de restauration.

Il faut éviter l'appellation de "repas de gala", et privilégier "repas de clôture" par exemple.

Il est également envisageable de proposer des tarifs de repas différents pour les jeunes.

Sur la partie restauration, le comité d'organisation peut agir en faveur du développement durable et de la santé. Il choisit des produits en gros conditionnement en évitant les suremballages. Il utilise des gobelets réutilisables consignés ou recyclables, de la vaisselle compostable, des nappes et serviettes si possible en matériaux recyclés. Il propose des menus équilibrés à base de produits "bio" ou issus de l'agriculture locale.

L'organisateur doit se renseigner auprès des services municipaux sur la capacité d'accueil de la salle de restauration afin de respecter les normes de sécurité. En cas de capacité réduite de la salle, celle-ci sera mentionnée sur le dossier d'inscription, ainsi que le mode d'attribution des places.

L'organisateur proposera, dans le dossier d'inscription, dans la mesure du possible des hébergements collectifs, ou à défaut les coordonnées d'hébergements de groupes (auberges de jeunesse, etc...), ainsi qu'une liste détaillée d'hôtels, campings, chambres d'hôtes.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

10) DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est transmis uniquement sur support informatique. Il doit comporter tous les renseignements nécessaires à la préparation de l'organisation du déplacement.

Tous les efforts réalisés par l'organisation dans la démarche du développement durable sont l'objet d'une large communication.

Tous les documents seront établis sous format numérique permettant le remplissage informatique.

Les inscriptions individuelles à la compétition et la composition des équipes s'effectuent uniquement sur le site de gestion nationale «Gestarc» par les commissions techniques départementales, seules habilitées à le faire, de même que toutes les prestations proposées par l'organisateur (repas, hébergements collectifs, souvenirs de la manifestation, etc...).

Il comprend obligatoirement :

- Un plan ainsi que le détail des différentes possibilités d'accès. Il sera rappelé l'intérêt éco-responsable d'utiliser les transports collectifs ou le covoiturage.
- Un plan des installations, ainsi qu'un plan d'accès (voir Chapitre 8)
- Une fiche hébergement listant les différentes possibilités et coordonnées (campings, chambres d'hôtes, hôtels...), accompagnée d'une fiche descriptive des éventuels hébergements collectifs gérés par les organisateurs afin de les mettre en valeur.
- Une fiche restauration détaillant les menus et prix des différents repas.
- Une fiche présentant les horaires des différents temps forts du week-end (greffe, repas, réunions, vins d'honneur, etc...).
- Une fiche «Libre Expression». Devant les difficultés rencontrées pour tenir une réunion regroupant tous les responsables départementaux, les départements peuvent s'exprimer au travers de cette fiche. La C.N.S. s'engage à analyser consciencieusement l'ensemble des remarques qui lui seront transmises, et à y apporter des réponses ou commentaires dans les meilleurs délais.
- Une fiche de rappels et recommandations importantes.
- Il sera rappelé que les chèques doivent émaner des comités départementaux respectifs. (simplicité de traitement, garantie, respect de la hiérarchie et de l'information).

Il peut comprendre :

- Une fiche de rachat de matériel
- Le détail des animations et visites possibles.
- Une fiche de présentation des clubs du département.
- Une brochure descriptive des spécificités locales.
- Tout autre document nécessaire au bon déroulement du week-end.

Le dossier d'inscription sera transmis pour validation à la C.N.S. trois mois avant la date de la rencontre, qui transmettra à l'échelon national pour obtenir le bon à tirer "BAT" (veiller au respect de la taille de caractères et à la charte graphique UFOLEP). En cas de non-respect de ces dispositions, l'UFOLEP nationale ne versera pas, au comité organisateur, les participations financières prévues.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

L'UFOLEP nationale transmettra le dossier d'inscription aux départements concernés deux mois avant la date de la rencontre. Les inscriptions et réservations doivent être réalisées au moins un mois avant la date de la rencontre. Le règlement doit être retourné au comité organisateur dans ce même délai.

11) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont publiés chaque année dans les règlements financiers des dispositions générales communes à toutes les épreuves nationales. Ils feront l'objet d'une facturation globale directement par l'échelon national à chaque comité départemental.

12) DEROULEMENT DE LA RENCONTRE

Le concours des catégories jeunes se déroule le matin, celui des catégories adultes l'après-midi. Les archers en situation de handicap sont répartis sur l'ensemble du pas de tir. Certains handicaps nécessitant des aménagements particuliers, l'organisateur prendra contact avec les départements ayant manifesté le souhait d'engager des archers en situation de handicap, afin de s'accorder sur les différentes modalités (distances, emplacement, etc...).

Dans une démarche éducative et sportive, il est nécessaire de prévoir des activités annexes, culturelles, ludiques ou sportives l'après-midi ; c'est l'occasion de montrer notre vocation multisports, et de faire découvrir de nouvelles disciplines à nos jeunes archers. Une activité sarbacane notamment est la bienvenue.

Une vérification du matériel est effectuée préalablement aux tirs, accompagnée de la vérification des licences, et éventuellement de la pesée des arcs à poulies (celle-ci pouvant intervenir également à n'importe quel moment de la compétition). ***Un rappel de ce point sera inséré dans le dossier d'inscription.***

Les blasons seront **systématiquement remplacés** entre chaque série. Il est conseillé de privilégier les clous pour leur fixation (dans le cas d'usage d'agrafes, elles devront avoir une longueur minimum de 20 mm).

13) ARBITRAGE

Une réunion **obligatoire** de tous les arbitres se déroule le samedi en fin d'après-midi, avant la réception des officiels.

Il est recommandé un arbitre principal de chaise, un arbitre pour 6 buttes, ainsi que deux ou trois arbitres de remplacement. Il est prévu que le département organisateur du championnat de l'année suivante présente un arbitre qui officiera à la chaise une partie de la journée.

1/3 des arbitres de la manifestation sont de préférence des arbitres stagiaires qui valideront ainsi leurs compétences. Ils seront placés à proximité et sous la responsabilité d'un arbitre confirmé.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Le département organisateur fournira à la C.N.S. dès le mois de janvier la liste détaillée (Nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse E-mail, ainsi que leur créneau d'intervention : matin, après-midi, les deux) des arbitres du département ou éventuellement de la région intervenants sur la manifestation, avec mention stagiaire ou confirmé.

La C.N.S. se charge de compléter ou modifier la liste avec les arbitres des départements voisins. Elle envoie une convocation individuelle à chaque arbitre, qui lui sera nécessaire pour son indemnisation.

Chaque cible des catégories moins de 11 ans et 11/12 ans se verra attribuée au moins un vérificateur de marque. Les arbitres veillent à ce qu'il n'y ait aucun lien (parenté ou club) avec les archers qu'ils contrôlent.

Le comité organisateur met à disposition des arbitres plusieurs pesons numériques étalonnés, un pied à coulisse ou Palmer numérique, ainsi qu'un décimètre.

Il est rappelé aux arbitres de faire respecter impérativement les règlements et de les respecter eux-mêmes. (Respect des consignes sur le comportement, l'alcool, tabac, cigarette électronique, téléphone, l'occupation des zones, etc...). Un récapitulatif est effectué lors de la réunion des arbitres le samedi.

14) INDEMNISATION OFFICIELS

Les repas et hébergements des arbitres et officiels peuvent être pris en charge par le comité organisateur (en fonction du budget alloué) sur financement national versé au département organisateur.

Le calcul du nombre de tickets repas nécessaire, incombe à la C.N.S. qui les réservera auprès du comité organisateur. Celui-ci les tiendra à sa disposition le samedi après-midi.

Pour privilégier la convivialité ainsi que les facilités de déplacement, le choix de l'hébergement des arbitres et officiels est laissé à la convenance de chacun. Afin de procéder à leur indemnisation, il leur sera demandé un justificatif.

Le comité organisateur se charge de collecter les éléments nécessaires à l'indemnisation des arbitres et officiels, établira le récapitulatif des versements à effectuer, et enverra un double à la CNS. La CNS pourra en cas de besoin suppléer cette action.

15) GENERALITES

Il est préférable d'afficher des documents collectifs plus grands, plutôt que de multiplier la distribution individuelle.

Sur le site, la circulation des personnes à mobilité réduite est à faciliter.

Si nécessaire, le plan de situation fourni dans le dossier, mentionnera les passages adaptés.

Afin de garder un esprit en faveur du développement durable, le comité d'organisation favorise l'économie locale, tant dans le choix des cadeaux souvenir de la rencontre, que pour la partie alimentaire de la manifestation. Il privilégie une gadgeterie en matière recyclée ou recyclable et ou issue de production locale ou équitable, des tee-shirts en coton bio et éthique ou en coton recyclé.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Des expositions sur différents sujets comme le dopage, l'alcool ou encore "l'eau une énergie sportive précieuse" sont disponibles dans vos délégations départementale et régionale UFOLEP, n'hésitez pas à vous renseigner et à les utiliser.

Le comité d'organisation veille au nettoyage et à la remise en état d'origine des lieux après la manifestation.

Recommandations importantes concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite sur le pas de tir. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.

Ce cahier des charges technique est complété par le cahier des charges financier des manifestations nationales fourni par l'Ufolep Nationale qui précise entre autres :

- la contribution financière fédérale,
- le rôle des différentes parties prenantes,
- l'importance de la dimension communication des événements,
- l'ensemble des outils à votre disposition,
- les postes organisationnels autour de la pratique sportive : alimentation, ...
- les modalités d'identification des officiels (nationaux et locaux), sachant que les officiels locaux sont à prioriser.

Bon pour accord
(Parapher toutes les pages)

Signature



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

ANNEXE : extrait du règlement d'arbitrage tir à l'arc

5.1. CHAMPIONNAT NATIONAL « ÉTÉ »

a) Participants

Le quota d'archers par département est déterminé en fonction du nombre de places disponibles sur le terrain, du nombre de départements participant, du nombre de licenciés du département et du nombre total de licenciés tir à l'arc (fonction du résultat des recensements annuels).

Chaque département présente une délégation constituée de jeunes et d'adultes. Le pourcentage jeunes/adultes est déterminé par le ratio jeunes/adultes déclaré lors du recensement.

Le nombre total de participants est déterminé par la place disponible par l'organisateur. La répartition par département est fixée par la CNS en fonction du recensement établi chaque année et se décomposera en 50 % de jeunes (11 à 16 ans) et 50 % d'adultes (17 ans et plus).

Chaque comité départemental s'engage à fournir au plus tard, le 31 janvier, le nombre d'associations et de licenciés tir à l'arc du département (cf. dossier de recensement).

Les départements s'engagent à respecter la date limite d'inscription : **30 jours avant la date du Championnat, sous peine de non-participation.**

b) Challenges

Chaque département peut présenter une équipe par challenge :

➤ **Le challenge « arcs classiques sans viseur » (Archer de platine)**

L'équipe sera constituée de 4 archers sans viseur dont :

- un jeune 11/12 ans à 15/10 m
- un jeune 13/14 ans ou 15/16 ans à 25/20 m
- deux adultes à 40/30 m

➤ **Le challenge « arcs classiques avec viseur » (Archer de fer)**

L'équipe sera constituée de 4 archers avec viseur dont :

- un jeune 11/12 ans à 15/10 m
- un jeune 13/14 ans ou 15/16 ans à 25/20 m
- deux adultes à 40/30 m

Dans ces deux challenges, au moins une féminine doit faire partie de l'équipe (jeune ou adulte).



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

➤ **Le challenge arcs « à poulies » (Archer de Bronze)**

L'équipe sera constituée de 2 archers « arcs à poulies ».

Pour le calcul de ce dernier challenge, il n'est pas fait de distinction de catégorie « d'arc poulies », avec ou sans viseur, masculin ou féminin.

La composition des équipes ne peut être modifiée qu'en cas de force majeure et avant le début de l'épreuve, tout en respectant les catégories d'arcs et d'âges.

Les challenges sont remportés par les équipes départementales ayant obtenu le meilleur total de points.

c) Catégories

Les catégories sont liées aux tranches d'âges et classes d'arcs

➤ Arc classique : 28 catégories.

JEUNES	- 11/12 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 13/14 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 15/16 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin
ADULTES	- 17/25 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 26/49 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 50/59 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 60 ans et plus , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin

Arc à poulies : 20 catégories.

JEUNES	- 13/16 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin
ADULTES	- 17/25 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 26/49 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 50/59 ans , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin - 60 ans et plus , avec viseur, sans viseur, masculin/féminin

REMARQUES

Dans la catégorie « Arcs à poulies », les 13/14 ans et 15/16 ans sont regroupés dans une seule et même catégorie dénommée : « Jeunes Arcs à poulies ». Ils concourent aux distances et tailles de blasons définis pour leurs catégories d'âges.

Pour les 13/14 ans, la puissance maximale autorisée à la barre est de 30 livres.

Pour les 15/16 ans, la puissance maximale autorisée à la barre est de 40 livres.

Pour les Adultes, la puissance maximale autorisée à la barre est de 60 livres.



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

Les 11/12 ans ne sont pas autorisés à participer dans la catégorie Arcs à « poulies ».

La puissance des arcs à « poulies » pourra être contrôlée lors de la vérification du matériel ou à tout moment de la compétition.

d) Déroulement

Deux séries de 10 volées de 3 flèches.

le matin : tir des jeunes

l'après-midi : tir des adultes

Chaque série sera précédée de 2 volées d'essai de 3 flèches chacune (ou 3 volées d'essai s'il y a 3 vagues de tir).

➤ *Distances de tir et diamètres des blasons*

11/12 ans :

- 15 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m du sol
- puis - 10 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m du sol

13/14 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol

15/16 ans :

- 25 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 20 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1 m 30 du sol

Adultes

- 40 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol
- puis - 30 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m 30 du sol

RAPPEL :

Les catégories moins de 11 ans ne sont pas autorisées au championnat national.

« Le surclassement pour cette catégorie est interdite »



**Commission Nationale Tir à l'Arc/Sarbacane
Cahier des Charges Technique**

TABLEAU RECAPITULATIF

CHAMPIONNAT NATIONAL « ETE »

Catégorie	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteur des ors
11/12 ans	15 et 10 m	0.60	1.00 m
13/14 ans	25 et 20 m	0.80	1.30 m
15/16 ans	25 et 20 m	0.60	1.30 m
17/25 ans 26/49 ans 50/59 ans 60 ans et plus	40 et 30 m	0.80	1.30 m

Nombre de volées	20 + 2 volées d'essai à chaque série
Nombre de flèches par volée	3
Temps par volée (en minutes)	2'30
Nombre de séries	2
Nombre de points au maximum	600

Différents classement sont établis :

- **Un classement individuel, par catégorie d'âges et de classe d'arc,**
- **Un classement par challenge.**